



Reste à la maison !

*L'édito du Secrétaire
Général*

La CFDT demande à ce que la Solidarité Nationale s'exprime pleinement.

Dans le contexte qui est le nôtre depuis plus d'un an, les épreuves n'auront pas manqué aux salariés de l'Afpa. Devant l'ampleur de l'épidémie, le personnel de notre Établissement Public montre, par sa mobilisation depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, tout son professionnalisme et son engagement en tant que Service Public. Si cela paraît normal, il est aussi indispensable de le souligner.

Dans le cadre de cette crise et dès le 13 mars dernier, la CFDT:FPA par le biais des contacts confédéraux en lien avec les ministères, s'est fait porteuse des questionnements de première urgence portant sur le maintien de la rémunération de nos stagiaires ainsi que sur la position du Ministère en rapport avec le PSE de l'Afpa et les salariés touchés par les risques de licenciement au 31 mars.

En réponse au premier point et suite aux interventions confédérales, Pôle-Emploi a répondu positivement dès le dimanche 15 mars et le gouvernement d'un point de vue plus général dans la semaine qui a suivi. Sur le second point le Ministère n'a que réaffirmé sa volonté de maintenir le plan dans son calendrier originel, malgré nos demandes de prise en compte de cette crise exceptionnelle.

La Direction Générale instaura dès le lundi 16 mars une planification de rencontres avec les OSR afin de suivre l'actualité de cette crise et l'expression des mesures que l'Afpa portait. Lors

de ces réunions nous avons évoqué et soumis, entre autres, la demande suivante :

- Le report de la date d'exécution des licenciements ce qui, d'après nos avocats, ne remettrait aucunement en cause l'intégrité de la procédure.

La Directrice annonçait ce report le 24 mars et il était validé le 26 par les élus du CSEC.

L'Afpa est engagée dans le mouvement général de Solidarité Nationale que l'on est en droit d'attendre d'un Établissement Public. Depuis sa Directrice Générale, jusqu'au personnel des centres de formation, un ensemble de mesures peuvent prendre corps afin de garantir la continuité de la formation, de l'accompagnement, de l'hébergement et des services associés. Tout ceci est réalisé dans des conditions matérielles le plus souvent dégradées. Aujourd'hui la tutelle demande à l'Afpa, pour ces mêmes raisons de Solidarité Nationale, de mettre à disposition ses contenus de formation pour les apprentis et les petits Organismes de Formation. Sur ce sujet, la CFDT qui ne peut que cautionner cette action dans le fond, ne manquera pas de rappeler le moment venu à la tutelle, de revoir sa différenciation entre ce qui relève du service public et ce qui relève du champ concurrentiel.

Nous devons garder le moyen de rester en contact pendant cette période et nous réfléchissons aussi dès aujourd'hui, sur les modalités qui pourraient nous préparer à la reprise d'activité.

Prenez soin de vous et de vos proches, bon courage à toutes et à tous.

31 mars... début d'une nouvelle aventure !

Bonjour à toutes et à tous

Alors que nous sommes tous en ébullition, pour répondre au mieux, chacun à notre niveau, à l'effort national demandé pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent, la Vie heureusement continue !

Alors même que les liens humains auxquels nous sommes tant attachés sont quelque peu bousculés, par l'impérieuse nécessité de se confiner, je n'oublie pas, au nom de la communauté de la CFDT:FPA, d'avoir une pensée émue, pour tous nos collègues qui ont opté pour un départ volontaire de l'Afpa, au 31 mars prochain.

Le plus souvent, après une longue carrière, riche d'engagements, d'échanges, de réalisations et de satisfactions, nos collègues... nos amis vont partir dans quelques heures sans que l'on puisse les embrasser, leur serrer la main ou encore leur dire merci et au revoir !

Je souhaite donc en tant que Secrétaire Général m'adresser plus particulièrement à vous, toutes et tous, qui avez choisi de voguer vers d'autres aventures, pour vous remercier chaleureusement pour tout ce que vous avez apporté à l'Afpa et également à la CFDT, par votre implication sans faille en tant qu'adhérent ou militant.

Pour vous accompagner dans ce départ qui, il est vrai, s'effectue dans des conditions hors du commun, sachez que, nous ne vous oublierons pas et que nous vous souhaitons le MEILLEUR pour cette nouvelle tranche de vie qui s'offre à vous !

Avec vous sûrement toujours à nos côtés, soyez persuadés que la CFDT, continuera à œuvrer pour la défense des salarié-e-s, des stagiaires et du service public porté par l'Afpa.

Merci à toutes et tous.

Jean-François Guérot - Secrétaire Général Cfdt



Le Point sur le PSE

Mars, la phase 2 continue avec la poursuite des mobilités internes et la phase 3 est activée. Dans cette dernière étape, les AT ont reçu leur avenant pour évoluer vers AF, en classe 8. Cela correspond à une revalorisation de l'emploi qui n'ouvre pas droit à la prime de 5000€ prévue dans le Livre 1, sauf si elle est accompagnée d'une mobilité géographique. C'est aussi à la fin de cette phase, fin mars, que seront notifiés les licenciements. Des courriers sont parvenus aux personnes concernées, accompagnés de 3 à 4 Offres de Reclassement Individualisées et de la liste de l'ensemble des postes encore disponibles.

Chiffres au 11 mars 2020

Petit rappel : au lancement du plan le 18 octobre 2018, il y avait un risque de 1 995 ruptures du contrat de travail et 603 créations de postes. Après une très (trop) longue période et divers aléas, actions, départs et événements, le 11 mars 2020 nous arrivons à 1 111 suppressions de postes dont 315 sur des centres qui devaient fermer, 448 modifications du contrat de travail (Assistant(e) Technique) et 577 créations de postes. Soit 1 559 (1 111 + 448) risques de rupture de contrat de travail.

La Phase 1 du Plan de Départ Volontaire a permis à 933 personnes de quitter l'AFPA avec des mesures d'âges, des recrutements en CDI à l'externe et des créations d'activités. 557 d'entre elles occupaient un poste impacté dont 109 dans des centres qui devaient fermer.

Au cours de la Phase 2, 270 salariés ont bénéficié d'un départ volontaire ou d'une mobilité interne, avec 103 sur des substitutions (444 dossiers déposés).

Ceci représente au final 1 068 DÉPARTS VOLONTAIRES (85% mesures d'âges) ET 103 MOBILITES INTERNES. 703 PERSONNES IMPACTEES ONT UNE SOLUTION.

Depuis mi-février les CNES se réunissent pour vérifier les offres dans le cadre de la MOBILITE INTERNE VOLONTAIRE. 1443 offres ouvertes dans AFPA-TALENTS et 1150 candidats. (+ CNES prévues les 19 et 24 mars). 62% de postes arbitrés positivement dont 277 salariés sur des postes impactés.

Le 27 février une décision de la Direction Générale en rapport avec des engagements locaux, nous informe que 5 nouveaux sites qui devaient fermer sont reconvertis, soit 108 postes sauvés.

Au 16 mars cela représente 1 088 EMPLOIS SAUVÉS DONT 296 DANS LES CENTRES PRÉVUS À LA FERMETURE. Si toutes et tous les Assistant(e)s signent leur avenant, il resterait un risque de 140 licenciements dont 19 sur les centres fermés.

UN TOTAL AU 11 MARS 2020 de 1 708 MOUVEMENTS POUR LES SALARIÉS AFPA. Et ce n'est pas fini, car il reste encore 876 postes à pourvoir plus d'autres qui vont se libérer avec les prochains recrutements. Au moins 1 000 mobilités internes et des centaines de recrutements externes à venir, UN CHALLENGE ÉNORME POUR L'AFPA !



Accompagnement des mobilités internes GPEC, pour les personnes impactées (extrait du Livre 1)

- Prime de mobilité interne professionnelle ou géographique : 5000€ (Les AT ne sont pas concernées par cette mesure sauf en cas de mobilité géographique).
- Prime de mobilité interne professionnelle et géographique : 6000€.
- Maintien de la rémunération et du statut « cadre ».
- Période d'adaptation de 3 mois à la demande du salarié et qui prend effet à la signature de l'avenant au contrat de travail.
- Formation.
- Prime d'installation.
- Aides à la mobilité géographique selon si déménagement ou non. Aides financières, jours de congés, prise en charge de certains frais de mission (voyages plus hébergement) pour le salarié et le conjoint, frais de double résidence, aides au reclassement du conjoint, ... **CONTACTER VOS INTERLOCUTEURS CFDT**

Phase 3, licenciements

Pour les agents restant sur un poste supprimé, les courriers de licenciement sont partis. Chacun reçoit 3 à 4 Offres de Reclassement Individualisées plus la liste de l'ensemble des offres encore ouvertes. Au 15 mai les licenciements seront prononcés avec possibilité de signer une convention de reclassement. Si plusieurs personnes restent sur un poste supprimé, les critères de départage sont :

Ancienneté	Nombre de points			
Strictement inférieure à 5 ans	1			
A partir de 5 ans et strictement inférieure à 10 ans	2			
A partir de 10 ans et strictement inférieure à 20 ans	3			
A partir de 20 ans et strictement inférieure à 20 ans	4			
A partir de 30 ans	5			
Âge				
Moins de 40 ans	1			
De 40 ans à moins de 45 ans	2			
De 45 ans à moins de 50 ans	3			
De 50 ans à moins 55 ans	4			
55 ans et plus	5			
Handicap				
RQTH	5			
Charges de famille				
Nombre de personne(s) à charge :	0	1	2	3 et +
Parent isolé (Célibataire / Veuf / Divorcé)	2	3	4	5
Maré / Concubin / PACS	1	2	3	4
Majoration si personne handicapée à charge	3			

0 ou 1 point est attribué en plus selon les évaluations au moment des derniers entretiens individuels.

Celui qui a le moins de point est licencié. Attention le départage se fait sur la même Catégorie Professionnelle et la même zone INSEE.

Les personnes licenciées ont une priorité de réembauche pendant 12 mois.

